



Retraite forcée et conséquences

Par janeze

Bonjour,

J'ai été mise d'office à la retraite par ma caisse au régime privé, un an avant l'âge légal. J'avais une pension d'invalidité complétée par une AAH.

Je percevais 903 euros.

Actuellement, comme j'ai 61 ans, je n'ai pas l'âge pour percevoir ma retraite complémentaire ni l'ASPA. Je dois attendre mes 62 ans. Je ne perçois donc que ma pension de retraite de 522 euros. Je perds donc 400 euros par mois et c'est difficile de vivre avec si peu.

Je voulais savoir si j'avais des droits ou pas.

Merci.